Tableau n° 1.2.3
Affections provoquées par les dérivés halogénés des hydrocarbures aromatiques

| Désignation des maladies Acné | Délai de prise en charge 30 jours | Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies Préparation, emploi, manipulation |
|---|--|--|
| Accidents nerveux aigus causés par le monochlorobenzène et le monobromobenzène. | 7 jours | des chloronaphtalènes et des produits en renfermant, notamment : Fabrication des chloronaphtalènes ; Fabrication de vernis, enduits, produits d'entretien, pâtes à polir, etc. à base de chloronaphtalènes ; |
| Porphyrie cutanée tardive, causée par l'hexachlorobenzène, caractérisée par des lésions bulleuses favorisées par l'exposition au soleil et s'accompagnant d'élévation des uroporphyrines dans les urines. | 2 mois | Emploi des chloronaphtalènes comme isolants électriques, en particulier dans la fabrication des condensateurs; Préparation et emploi de lubrifiants de remplacement contenant des |
| | 1 | chloronaphtalènes. Préparation, emploi manipulation des polychlorophényles, notamment: Emploi des polychlorophényles comme isolants électriques dans la fabrication et l'entretien des transformateurs et des condensateurs; |
| | ı | Emploi des polychlorophényles dans les systèmes caloporteurs et les systèmes hydrauliques; |
| | | Préparation, emploi manipulation des polybromobiphényles comme ignifugeants. |
| | | Préparation, emploi, manipulation du chlorobenzène et du bromobenzène ou des produits en |

renfermant, notamment :

Emploi du chlorobenzène comme agent de dégraissage, comme solvant de pesticides ou comme intermédiaire de synthèse ;

Emploi du bromobenzène comme agent de synthèse.

Préparation, emploi, manipulation de l'hexachlorobenzène, notamment :

Emploi de rhexachlorobenzène comme fongicide ;

Manipulation de l'hexachlorobenzène résiduel dans la synthèse des solvants chlorés

Tableau n° 1.2.4 Intoxications professionnelles par les dérives nitrés et chloronitrés des hydrocarbures benzéniques

| Désignation des maladies | Délai de prise en charge | Liste indicative des principaux travaux susceptibles de provoquer ces maladies |
|--|--------------------------------|--|
| Manifestation consécutives à l'intoxication subaigus ou chronique (cyanose, anémie, subictére). Accidents aigus (coma) en dehors des cas considérés comme accidents du travail. Dermites chroniques irritatives ou eczématiformes causées par les dérivés chloronitrés récidivant en cas de nouvelle exposition au risque. | 1 an 30 jours 30 jours | Préparation, emploi, manipulation des dérivés nitrés et chloronitrés des carbures benzéniques, notamment: Fabrication des dérivés nitrés et chloronitrés du benzène et de ses homologues; Fabrication des dérivés aminés (aniline et homologues) et certaines matières colorantes; Préparation et manipulation d'explosifs. Sont exclues les opérations effectuées à l'intérieur d'appareils rigoureusement clos en marche normales. |